

Titre Professionnel Gestionnaire de Paie

Titre certifié de niveau III (Bac+2) reconnu par l'Etat, inscrit au RNCP

« *Se spécialiser pour être au service des entreprises* »

Le métier

Il (elle) assure le suivi, le contrôle de fiabilité, l'analyse et le traitement des informations sociales collectées afin de réaliser un traitement fiable de la paie. Il (elle) la vérifie en fonction de la législation, des conventions collectives et des contrats de travail.

Il exerce généralement dans des entreprises structurées ou auprès de prestataires de services de paie (cabinet d'expertise comptable ou prestataire de sous-traitance).

Débouchés: Assistant paie, technicien de paie,

Conditions d'admission

- Etre titulaire d'un diplôme de niveau IV (Bac ou équivalent)
- ou avoir 2 ans d'expérience professionnelle
- Test de positionnement
- Entretien individuel de recrutement

Organisation pédagogique

- Durée: 1 an, 630h de formation
- Alternance: 15 jours MFR/15 jours entreprise (début et fin de mois en entreprise)

Validation du titre

- Evaluation en cours de Formation (ECF)
- Dossier Professionnel en cours de formation



Statuts

Contrat d'apprentissage, Contrat de Professionnalisation, CIF, CPF

Programme de formation

CCP 1 : Assurer la tenue et le suivi du dossier social de l'entreprise

Collecter, analyser et gérer les informations liées au personnel et aux relations du travail)

CCP 2 : Assurer la production de la paie et élaborer les données de synthèse

Réaliser une paie de base

Assurer la gestion de la paie et des déclarations sociales

Accompagnement et préparation à la certification

Sensibilisation aux principes de développement durable dans le secteur professionnel visé

Module de Techniques de Recherche d'Emploi



Equipements

Logiciels Isagri/EBP, 27 PC équipés du Pack Office, imprimantes multifonctions et vidéo Projecteur



Rentrée Octobre 2018

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur